

Madame, Monsieur,

Nous entamons la phase 3 de la reprise de l'école dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et selon les modalités pratiques de fonctionnement suivantes.

I. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

A partir du lundi 22 juin, l'école de La Chapelle en Vexin accueillera tous les élèves tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) aux horaires habituels.

Du fait de la reprise des cours, **le distanciel ne sera plus maintenu.**

Périscolaire

- Transport scolaire le matin et le soir (horaires habituels) ; attention pas de transport le midi.
- Pas de restauration scolaire, mais possibilité d'apporter un repas froid ; pause méridienne encadrée par le personnel du SIIS dans le respect du protocole sanitaire du 17 juin 2020. Chaque classe sera prise en charge par un adulte, soit monsieur Huot soit madame Tarnod, et rejoindra la salle des fêtes ou le terrain municipal selon la météo. Le déplacement aller/retour s'effectuera à pied et en horaires décalés pour chaque groupe.
Prévoir : 1 sac à dos + 1 repas conservé avec 1 plaque réfrigérante + 1 bouteille d'eau.
Pour les élèves non inscrits à la cantine, les familles doivent rédiger une autorisation manuscrite datée et signée, permettant au personnel du SIIS de surveiller leur enfant de 11h40 à 13h40 et de se déplacer à pied de l'école à la salle des fêtes. Noter également le ou les numéros de téléphone en cas d'urgence.
- Garderie matin et soir à Montreuil sur Epte (si besoin compléter le planning ci-dessous et le retourner par mail à l'adresse suivante 0952155b@ac-versailles.fr avant samedi 20 juin).

	Lundi 22 / 29	Mardi 23 / 30	Jeudi 25 / 02	Vendredi 26 / 03
Matin				
Soir				

II. REGLES SANITAIRES AU SEIN DE L'ECOLE

Distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'une même classe.

Les élèves seront accueillis le matin et l'après-midi soit dans leur classe, si leur enseignante n'est pas de service (accueil au portail), soit dans la cour.

Toilettes, ménage et désinfection :

L'accès aux toilettes se fera individuellement et sous la surveillance d'un adulte. Une désinfection aura lieu en début d'après-midi. Une désinfection des classes aura lieu en fin de journée, après la classe. Les classes seront aérées le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation et sur le temps de la pause méridienne.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes et interrupteurs) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Récréations

Les récréations seront organisées par classe et en horaires décalés. Elles se feront sous la surveillance de chaque enseignante.

Lavage des mains

Avant de rentrer dans la salle de classe, les élèves devront se laver les mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique selon les modalités qui seront expliquées par l'enseignante.

Affaires de classe

Les élèves devront prévoir d'apporter **le premier jour uniquement** : leur cartable avec des trousse complètes contenant crayons de couleurs, stylos, crayon à papier, ciseaux, colle, feutres, taille-crayons, gomme, règle... et les livres, manuels, fichier, cahiers, pochette, lutin, classeurs, mémo ... L'ensemble du matériel scolaire restera dans la classe et sera rendu le dernier jour d'école.

Masques

Les masques ne sont plus autorisés pour les élèves de l'école élémentaire. Ils sont obligatoires pour tous les personnels de l'école dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

III. ROLE DES PARENTS

Ils veilleront à sensibiliser leurs enfants sur les règles sanitaires à respecter (distanciation sociale entre classe, lavage des mains, gestes barrières...) et le danger en cas de non-respect de ces règles.

Ils s'assureront que leur enfant n'ait pas de fièvre (température inférieure à 37.5°C) avant de les envoyer à l'école.

En cas de symptômes de la maladie dans la famille, ils doivent en avertir immédiatement l'école au **01 34 67 28 38**.

Si votre enfant présente de la fièvre ou autres symptômes au cours de la journée d'école, il sera isolé sous surveillance avec le port d'un masque pédiatrique. Vous serez averti et vous devrez vous organiser pour venir le chercher.

Mme Penot Lemoine, directrice de l'école élémentaire de La Chapelle en Vexin

Nom et prénom des responsables légaux :

Nom et prénom(s) de(s) l'élève (s) :

Date :

Signature :